

Le pass sanitaire est obligatoire dès la reprise pour les élèves majeurs.

Pour les 12-17ans, il le sera probablement à compter du 30 septembre.

Le masque sera sans doute obligatoire pour les 12-17 ans, avant le 30 septembre, pendant l'activité, dans certaines salles.

1. Protocole sanitaire, St Malo (Centre Allende / La Madeleine) et St Méloir des Ondes (La Vallée Verte)

L'entrée et la sortie :

Pour le centre Allende : par les portes vitrées du bas, (même étage que la salle de danse).

Pour La Madeleine et St Méloir : entrée habituelle, sortie par la porte de derrière.

Pour les parents accompagnant leurs enfants, il vous sera demandé de ne pas entrer dans la salle mais de les déposer dans le hall et de les attendre à la sortie.

Il faudra être **ponctuel**.

Les élèves attendront dehors avec leurs parents ou dans le hall (en hiver, en cas de pluie...) et la professeure viendra chercher les élèves au moment voulu.

Seule la professeure manipulera les différentes portes et/ou fenêtres de la salle de cours.

Les élèves devront **arriver maximum 5min avant le début du cours.**

Le lavage de mains au Gel hydroalcoolique mis à disposition sera obligatoire à l'entrée de l'élève dans la salle de danse .

Tous les points de contact feront l'objet d'un nettoyage avant et après chaque cours (poignées de porte, barres...)

En revanche, nous attirons votre attention sur le fait que le parquet, le sol, ne sera pas désinfecté entre les cours ni lors du ménage assuré par la municipalité.

Il faudra enlever les **chaussures** dès l'arrivée dans le couloir menant à la salle de danse.

Pour les cours de danse hip-hop les chaussures dédiées à l'activité sont plus que jamais indispensables !!!

La bouteille d'eau, la gourde sera obligatoire, il sera pas permis d'aller boire au robinet.

L'échange ou le partage d'effets personnels est proscrit.

Les vestiaires devraient être ouverts.

Néanmoins, dans la mesure du possible il est préférable d'arriver en tenue de danse et coiffés.

L'usage des sanitaires sera limité aux cas d'urgence notamment pour les + jeunes (éveil-initiation) et des lingettes désinfectantes seront mises à disposition par l'association. Pour le bien de tous merci de **prendre vos précautions avant** d'arriver à la salle de danse.

2. Remboursement des cotisations

Si le remboursement des cotisations n'est pas prévu par le règlement intérieur, en cas de suspension des activités en raison d'une interdiction générale des pouvoirs publics liée au contexte sanitaire (Covid-19), l'association s'engage à rembourser au prorata ses adhérents dans le cas où + de 6 semaines de cours consécutives (hors vacances scolaires) n'auraient pu avoir lieu.

Les mises à jour de l'état, relatives au Pass Sanitaire, ne peuvent engendrer un droit au remboursement de la cotisation.

Ce protocole est susceptible d'être mis à jour régulièrement.

Merci de vous tenir informé via notre site web <http://layenco.weebly.com>

À Le